

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route de Machtum (parking Ecluse) à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant une randonnée en camping-cars. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Route de Machtum (Parking Ecluse)**
Début : **Samedi, le 15 juin 2024 à 12h00**
Fin : **Lundi, le 17 juin 2024 à 12h00**
Motif : Randonnée en camping-cars
Règlement : GRE-114-2024

Grevenmacher, le 7 juin 2024

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre



Monique Hermes